

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- | | | | |
|-------------------------------------|---|-------------------------------------|---|
| <input type="checkbox"/> | Coloured covers /
Couverture de couleur | <input type="checkbox"/> | Coloured pages / Pages de couleur |
| <input type="checkbox"/> | Covers damaged /
Couverture endommagée | <input type="checkbox"/> | Pages damaged / Pages endommagées |
| <input type="checkbox"/> | Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée | <input type="checkbox"/> | Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées |
| <input type="checkbox"/> | Cover title missing /
Le titre de couverture manque | <input checked="" type="checkbox"/> | Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur | <input type="checkbox"/> | Pages detached / Pages détachées |
| <input type="checkbox"/> | Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire) | <input checked="" type="checkbox"/> | Showthrough / Transparence |
| <input type="checkbox"/> | Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur | <input type="checkbox"/> | Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression |
| <input type="checkbox"/> | Bound with other material /
Relié avec d'autres documents | <input type="checkbox"/> | Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire |
| <input type="checkbox"/> | Only edition available /
Seule édition disponible | <input type="checkbox"/> | Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. |
| <input type="checkbox"/> | Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure. | | |
| <input checked="" type="checkbox"/> | Additional comments /
Commentaires supplémentaires: | Comprend du texte en anglais | |

Chronique du Collège de St. Monnoir

No 13. STE. MARIE DE MONNOIR, SAMEDI, 8 FEVRIER, 1873. ABONNEMENT \$0.25

CHRONIQUE.

26. Jany. Dim. A sept heures et demie, Mgr. Ch. Laroque entra dans notre chapelle, nous bénissant en se dirigeant vers l'autel où il devait quelques instants plus tard conférer la prédication à Mr. F. Lussier.

C'est toujours un spectacle attendrissant que de voir un de nos semblables, sujet à toutes nos faiblesses, se prosterner aux pieds du représentant de Jésus Christ sur la terre, briser avec le monde, jurer fidélité à Dieu et se relever un nouveau Christ. « Alter Christus. » La vue de deux frères, dont l'un déjà prêtre semblait tendre la main à l'autre et l'encourager à gravir le Calvaire pour suivre la route du Sauveur, avait quelque chose de sublime et de touchant qui, plusieurs fois, arracha des larmes à un grand nombre d'entre nous.

La décoration du lieu était des mieux ordonnées; suivant la circonstance la voûte était ornée de tentures rouges, jaunes, blanches et violettes; sur l'autel brillait un luminaire considérable, entremêlé des mêmes couleurs, symboles du zèle, de la pureté du prêtre, de son sacrifice et de la gloire qui l'attendent dans un monde meilleur. MM. L. Besette, P. Girard et C. Dauray assistaient Mgr. Servalant; L. Sébastien, S. Pépin, J. Pratice, A. Bertrand, E. Bédrard, A. Bégin, J. Lapalme, O. Vien, Mr. Nadeau était Célébrant de l'Évêque.

A neuf heures et demie l'office était terminé et Mr. F. Lussier était devenu prêtre. Sa Grandeur Mgr. accompagné des prêtres de cette maison, se rendit en récréation et nous donna sa bénédiction.

A dix heures et demie nous partions pour la messe de la paroisse. Mgr. y assista et à la demande de Mr. le G. Vieafre, il donna sa bénédiction solennelle après le sermon qui fut court en raison du retard de l'office causé par la cérémonie de ce matin.

Sa grandeur nous quittait vers deux heures pour retourner à Belœil. Le reste de la journée se passa en grand congé; nos jeux n'eurent interrompus que le temps que dura les vêpres.

27.— Lundi. Entendez-vous ces agents, ces sons mélodieux! Oht vite! vite! quittez votre ouvrage; à la chapelle; la fête d'aujourd'hui n'est pas moindre que celle d'hier. Il est six heures et demie; Mr. F. Lussier va dire sa première Messe; ce serait un crime de ne pas marquer cette fête du cachet dont on scelle toutes les noyautés qui se passent parmi nous.

La vue de cet ami, flottant entre la crainte et la joie, la frayeur et l'allégresse, et les mille et mille sentiments qui assiègent le prêtre, lorsqu'il monte à l'autel pour y faire descendre pour la première fois, le Dieu-Sauveur, nous offrit un spectacle non moins grand, non moins éclatant que celui de son ordination. Nos regards étaient attachés sur lui; nous soupirions avec lui, et les battements de son cœur étaient les nôtres. Nous aimions à voir ce généreux professeur arrivé au terme où il tendait.

Vers 9 heures A. M. nous lui faisions ovation. Les coeurs respiraient alors à l'aise. Il fit son entrée dans la Salle de Récréation au milieu des fanfares et des applaudissements prolongés de toute la communauté. Il répondit avec sensibilité aux paroles que le Rev. M. Nadeau lui adressa pour lui témoigner notre reconnaissance et notre gratitude, ainsi qu'aux démonstrations que nous lui avions faites.

L'office commença par le chant du *Veni Crator*, et se termina par le *Tu Domum*. L'orchestre exécuta durant l'office certains morceaux de musique qui demanderaient une oreille plus exercée que la mienne pour juger dignement de leur mérite. Il y eut aussi plusieurs morceaux de chant appropriés à la circonstance.

Mr. F. Lussier fut assisté de Monsieur son frère, durant la Messe.

ECHO DU COLLEGE

Quelques instants après, il nous quittait pour aller voir ses parents; il partit pour St. Hyacinthe, emportant avec lui les dernières nourees de notre reconnaissance et de notre estime. Le reste de la journée se passa en Congé extra.

C. Bossette.

JANVIER.

Il n'y a encore que quelques jours, deux années se trouvaient en notre présence: l'une vêtue revêtue d'un habit de deuil,—elle partait vers les plages éternelles des souvenirs; l'autre d'un voile blanc, elle succédait à sa sœur aînée. Le trouble et la confusion, qui règnent partout, la rendent triste et pensive. D'un coup d'œil, elle voit l'affreux état des royaumes et des empires: en Italie, l'anguste et vénérable Géant de l'Eglise chassé de son trône, retourné dans sa propre capitale, et protestant toujours fortement contre l'injuste spoliation dont il est victime; en France, la nation bouleversée par les dissensions que cause toujours la constitution d'un nouveau gouvernement; l'Espagne agitée par les efforts constants que font les Carlistes, pour chasser du royaume l'usurpateur Amedée, digne fils du soldat du Pape; l'Allemagne persécutée, dans ses sujets catholiques, par les orgueilleux vainqueurs de Sedan; partout la révolution répandant, dans le silence, ses tristes funestes.

Effrayée de ce terrible aspect, "73 semblait reculer d'horreur, et craint à dérouler sous nos yeux les profonds secrets qu'elle apportait sous son voile mystérieux.

Mais enfin elle s'avance, et suit lentement son cours; un mois est déjà écoulé. Quels changements, quels secrets nous dévoile ce mois de Janvier! A-t-il apporté quelques soulages à nos peines? Malheureusement, ils sont peu sensibles, si toutefois il en existe.

Victor Emmanuel, qu'aucune bouché catholique ne devrait désigner par le nom sacré de Roi, entretient toujours, par sa présence dans la Ville Eternelle, ce sombre nuage d'iniquités qui monte continuellement vers le ciel et demande vengeance pour les injustes spoliations dont il ne cesse de se rendre coupable. Antiochus, non content des amas d'or qu'il avait enlevé aux Juifs, veut faire dépoiller le Temple par Héliodore son digne ministre, qui n'abandonne son projet que lorsque la main de l'ange l'a repoussé; ainsi en est-il de ce chef de brigands. Il a déponnié la tête la plus ignoble de l'Europe; maintenant, il accable l'Italie par ses conscriptions et ses impôts; cela ne lui suffit pas, son amour pour le brigandage et la spoliation n'est pas encore satisfait, il lui faut plus. Les communautés religieuses n'enseignent-elles pas d'immenses trésors, se

dit-il; aussitôt il fait décret par son gouvernement vinal l'expropriation de seize couvents. Marie, Thérèse, Pharez; souviens-toi de ces paroles volent-chante! Dieu se laissera flétrir par les milliers de catholiques, en Italie, en Allemagne, en France, dans la Grande-Bretagne et en Canada, qui ne cessent de prier jour et nuit pour l'abolissement et l'humiliation des ennemis de Pie IX et de l'Eglise. *"Ut inimicos sanctarum Ecclesiarum humiliare digneris, te rogamus dominus.*

Ce présent état de choses n'est que transitoire, comme conséquence des guerres ou des révoltes européennes, ou de quelque grande catastrophe, le pouvoir italien sera renversé et le Pape remontera sur son trône plus glorieux et plus fort que jamais.

Que les dessous de Dieu sont inconvenables, ou que sa colère est grande! Il souffre depuis longtemps les injures qu'on porte à son Eglise en Italie, et maintenant, voilà que l'Allemagne commence à suivre l'exemple des Piémontais. On chasse les religieux et religieuses de leurs couvents. On fait plus, on ajoute la fausseté à la persécution, l'insulte à l'injure; des hommes ignorants des doctrines de l'Eglise s'arrogent le droit de légitimer pour Elle, de citer ses enseignements à leur tribunal, et de définir les limites de son autorité; et l'on peut se l'audace jusqu'à prétendre que l'Eglise a été l'agresseur dans ce terrible conflit.

Au milieu de toutes ces calamités, un rayon de consolation et d'espérance brille au yeux du Saint-Père, dans le courage et la fidélité des Evêques qui, malgré la persécution, manifestent leur attachement au Saint-Siège et leur ferme détermination d'obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes, au Vicaire du Christ sur la terre plutôt qu'à César.

Il y a quelques années, la mort de Louis Napoléon eût-elle été annoncée, le monde politique aurait été ébranlé jusque dans ses fondements. Aujourd'hui la même nouvelle est reçue avec une indifférence presque complète et la société n'est pas plus ébranlée par cet événement qu'à l'annonce de la mort du plus humble de ses sujets. De tous les malheurs qui sont arrivés au défunt, c'est peut-être le plus grand: d'avoir survécu à sa renommée. Charles Louis Napoléon naquit aux Tuilleries, le 20 Avril, 1808; il était donc dans la 65ème année de son âge lors de sa mort, le 9 janvier 1873. Sa vie remplie de vicissitudes fera l'occupation de plus d'un historien judicieux.

Cependant le parti conservateur est toujours en majorité dans l'Assemblée, et travaille à la régénération de la France. Sept princes de la maison d'Orléans ont reconnu le Comte de Chambord comme chef de la maison de Bourbon, et celui qui a droit au trône. C'est, par

DE MONNOIR

le fait, reconnaître l'ilégitimité de la dynastie régnante depuis 1830. Cependant n'avons-nous pas raison d'espérer au triomphe de l'ordre et de l'Eglise en France.

L'insurrection des Carlistes en Espagne devient une affaire de plus en plus sérieuse; néanmoins rien nous porte à croire au succès de leur cause, les moyens que l'usurpateur Amédée possède sont trop puissants; mais nous pouvons nous réjouir de tout ce qui peut causer quelque trouble et quelque humiliation au roi-voleur de Sardaigne aux membres de sa famille. Puisque ces troubles n'ont jamais moins, jusqu'à ce qu'ils soient abasés et forcés à abandonner leurs injustes conquêtes.

Il est ramore d'une guerre entre l'Angleterre et la Russie à l'occasion de l'Afghanistan la première prétend que les bornes de cette partie de l'Asie centrale doivent être celles reconnues jusqu'à ce jour, et la dernière soutient qu'elles ne sont pas les véritables limites. L'Angleterre veut toujours assurer l'inDEPENDANCE de l'Afghanistan, et la Russie n'entend pas la même chose, elle la menace de la force armée. Une armée formidable s'organise; elle se composera de 50,000 hommes. Assurée de l'aide de l'Allemagne, la Russie ne craindra pas de maintenir ses prétentions. En effet, quelle opposition peut présenter l'Angleterre en face d'un ennemi aussi formidable! L'état de décadence où elle se trouve comme puissance, aurait rendu douteux le résultat d'une guerre avec la Russie; or que peut elle faire si sa rivale s'unit à l'Allemagne? Depuis qu'elle a laissé croire la France, elle ne peut la compter pour alliée. Complera-t-elle une coalition avec l'Italie? l'Autriche? l'Espagne? la Suède? le Danemark? Mais pas une seule de ces puissances n'est en état d'entreprendre une guerre d'ici à longtemps. Il faudra qu'elle se défonte seule; et elle n'a pas de pote. La seule pression qui lui reste, c'est de céder comme elle l'a fait dans la question de l'Alabama.

C'est étonnant de voir l'affaiblissement de cette puissance qui était si forte au commencement de ce siècle, et même il n'y a que quelques années. Je me trompe, c'est naturel-

Au commencement du règne de Henri VI, l'Angleterre était puissante et son roi avait la gloire de joindre à sa couronne celle de France. Mais il existait dans son sein une cause terrible de défaillance, et le résultat ne se fut pas attendre. Henri VI vit ses belles provinces de France lui chapper une à une; et ce n'est pas tout, après avoir perdu la glorieuse couronne de Charlemagne, il fut dépouillé de la sienne propre, traîné en prison et mis à mort. Vous savez qu'elles en a été la cause; les intérêts du roi n'étaient pas ceux des seigneurs; ils n'étaient pas unis par le cœur, et chacun com-

battait pour des causes personnelles. Au lieu de la monarchie, c'étoit Poligarchie qui régnait.

C'est le même vice qui existe, en quelque sorte, de nos jours. Les Lords, possesseurs de tous les biens de l'Angleterre, ne sont pas unis; il n'existe pas entre eux ce lien de la religion qui les ferait marcher tous vers un même but; non, il n'y a pas unité de sentiments, et où cette unité manque, il n'y a pas de force durable. Les seigneurs du 15^e siècle se séparaient de corps de leur roi; un grand nombre de ceux de nos jours le sont de cœur; et c'est le cœur qui est le grand mobile de l'homme. Après cela rien d'étonnant qu'on voie l'Angleterre balancée impunément par les puissances étrangères. Quelle revivante à la religion, ce trait d'union entre les rois et les grands, les seigneurs, et leurs sujets, et l'Angleterre reprendra son ancienne splendeur.

Cependant les Etats-Unis sont occupés à cicatriser les plaies que font toujours au Trésor l'élection d'un Président et la formation d'un ministère. Cette année, elles sont moins nombreuses, le même Président ayant été réélu. Un grand nombre de ceux qui, sans cela, auraient été obligés d'abandonner leurs places lucratives, se trouvent exemptés de jurer, ce qu'on est convenu d'appeler, le *lawless trick*. « Qu'est-ce, se dit Jonathan, qu'un pastré par habitation pour reconnaître les nombreux services que j'ai rendus à l'Union; on me doit cela. » — Et il y a 40 millions d'habitants dans les Etats-Unis! Evidemment c'est pour le bonheur du peuple; il n'en sera que mieux, les taxes étant moins élevées.

En Canada, pas de guerre, pas de révolution, pas de persécutions pourtant, sur ce dernier point, je distingue: les catholiques du Nouveau Brunswick pourraient désirer un peu d'amendement à leur constitution légale; mais cela viendra. Si nous n'entendons pas parler de guerre et de bruit de guerre, nous sommes grandement occupés par le Traité de Reciprocity qui semble vouloir s'établir entre le Canada et les Etats-Unis. D'après la Tribune de Chicago, c'est d'un grand avantage pour les deux pays. Cette question sera probablement débattue dans le prochain parlement, qui s'assemblera le 8 Février. Tant mieux!

+

No. 12. Charade.

Mon premier est né sans péché.
Si de mon second vous retranchez un t,
Il devient nécessaire en musique.

Mon entier est un bon docteur.

Réponses aux charades du dernier numéro:
No 10. LAPALME; par W. Petit.
No 11. BEAUVIS; par W. Petit, P. Sauret, A. Tétreau, S. Cheval.

ECHO

Réponse au Problème No. 3.

Vol. po. lbs vol. po.
113 17ème ; 2 : 965 17ème - 3 17ème : x
ré. 15 b. 13 oz 15 dr

Problème No. 4.

aux seuls élèves de la classe préparatoire.
Un commerçant achète 2 fois plus de boeufs que de chevaux, 3 fois plus de moutons que d'brebis, 4 fois plus de poules que de moutons, 3 fois moins de pigeons que de poules. Il paye les chevaux £20, les boeufs £20, les moutons 29 francs, les poules 20 francs, les pigeons 20 sous. Son troupeau de moutons coûte 815 francs en tout le tout, et combien a-t-il d'animaux?

Une gravure.

NOTIONS sur LETTRES DE CHANGE ET BILLETS PROMISSOIRES.

[suite]

Avant de passer outre, résolvons en quelques mots les principes ci-dessus.

1o. La lettre de change ou le billet promissoire contient ou ne contient pas les mots valeur reçue.

2o. Si les contient, il y a présomption qu'une valeur correspondante a été reçue, et c'est à celui qui prétend défaut ou illégalité dans la considération, à l'établir.

S'il ne les contient pas, c'est au porteur du billet à déclarer dans sa demande et à prouver quelle valeur ou considération a été fournie.

3o. Toute lettre de change ou billet promissoire dont la cause ou considération est contraire à la loi, au bonnes mœurs ou à l'ordre public est nul, et le montant n'en peut être recouvré en justice.

Cette dernière règle, cependant, n'a d'effet qu'entre les parties contractantes et reçoit une exception à l'égard des tiers.

Ainsi je suppose que Paul ait passé son billet à Pierre pour valeur reçue qu'il battait Zénon, ou pour perri ou pour prix de liqueurs vendues au verre. Paul sur son plaidoyer de défaut de considération, d'illégalité de la cause ne paiera pas le montant du billet.

Mais François est devenu porteur de bonne foi du billet de Paul, il est fondé en droit à en recouvrer le montant de ce dernier.

Telle est la doctrine des auteurs et telle est aussi la jurisprudence. Ces défenses, dit Smith's Mercantile Law p. 159, parlant du défaut de considération peuvent être poussées par le fait que le porteur, ou quelque partie intermédiaire, a reçu la lettre ou le billet de bonne foi et a donné en retour valable considération.

Remarquons bien, dit Mr. Girouard, page 71 que le défaut, l'insuffisance ou l'illégalité de la valeur fournie par le demandeur, ne peut être invoquée dans tous les cas. Il ne peut être plaidé qu'entre les parties qui l'ont pratiquée, entre le tireur et le preneur, l'endosseur et son cessionnaire, entre le tireur et l'accepteur, car c'est une règle indispensable à la sûreté des transactions commerciales que le défendeur ne peut pas plaider un vice de considération quelque soit la nature et son infamie à l'action d'un tiers porteur de bonne foi et pour valoir. Telle est, en effet, la disposition de la juri-prudence en Angleterre et dans l'ancien droit Français.

La raison en est que, si en était autrement, les négociants n'oseraient contracter, dans dans la crainte qu'auquel avec qu'ils auraient transigé, ayant été bâti, sans cependant qu'ils en eussent connaissance, ne leur fit perdre, par la suite, le bénéfice de leurs titres. Sans cette règle, il est évident que la négociation des effets de commerce deviendrait impraticable et absolument impossible.

La nullité fondée sur l'illégalité de la cause ne peut être opposée aux tiers qui sont devenus, par un titre translatif à propriété, acquéreurs de celui envers qui l'engagement avait été contracté qu'autant que cette cause serait exprimée dans l'obligation; car ils ont pu lire le titre et reconnaître que l'engagement était prohibé. "Pardessus p. 159 vol. 1"

La Cour Impériale de Paris a jugé en 1870: — Que la nullité du billet à ordre soumis pour cause immorale ne peut être opposée au tiers porteur de bonne foi qui lors de la négociation qui lui en a été faite n'a pas connu le vice dont il était entaché.

Que le Souscripteur condamné au paiement est fondé à demander garantie au bénéficiaire et à l'endosseur primitif qui ont commis ce vice et ne peuvent ainsi échapper à la nullité; le souscripteur en ce cas agit non en vertu d'un titre nul, mais par voie de répétition de l'indu.

La Cour de Cassation a décidé en Sept. 1871 que lorsqu'un billet est déclaré nul comme ayant une cause illégale, le souscripteur, obligé de payer à un tiers-porteur de bonne foi, a un recours contre le bénéficiaire primitif.

[A continuer.]